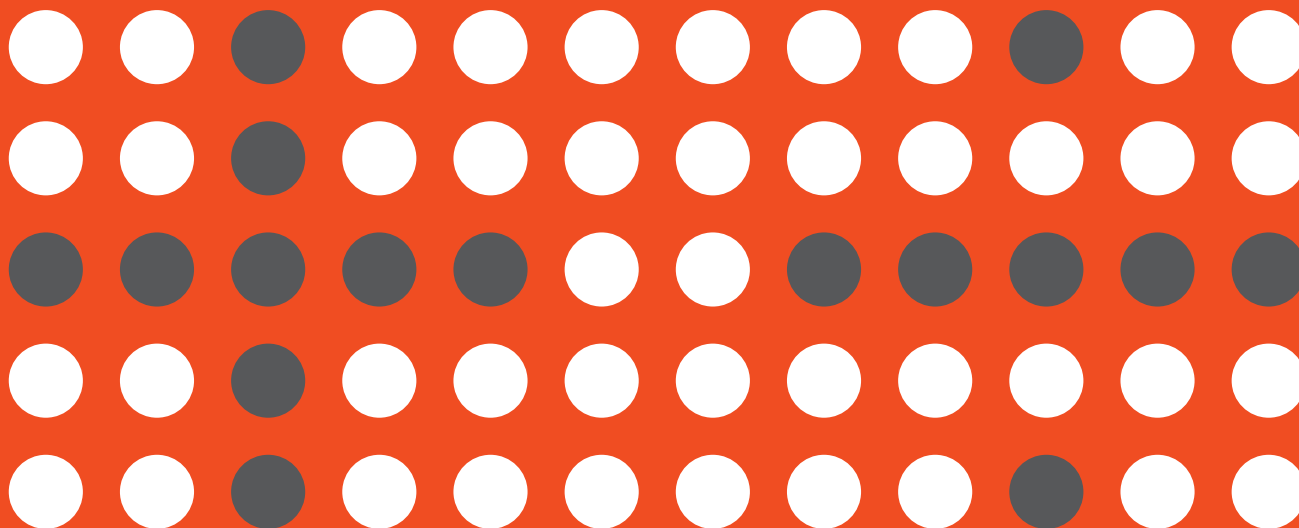


/ RÉPARTITION DES DROITS

/ COPIES NUMÉRIQUES PROFESSIONNELLES
D'ARTICLES DE PRESSE

/ 1^{er} SEMESTRE 2021

/ DÉCEMBRE 2021



CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE

 www.cfcopies.com

Le CFC

Le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) est l'organisme qui gère collectivement les droits des auteurs et des éditeurs de la presse et du livre pour les diffusions de copies de leurs publications.

Il est l'unique société agréée par le ministre de la Culture pour gérer le droit de reproduction par reprographie de la presse et du livre en France. Il gère également les droits numériques professionnels et pédagogiques de ces publications dans le cadre d'apports de droit que lui confient les éditeurs.

Des droits

provenant essentiellement des redevances facturées aux organisations au cours du 1^{er} semestre 2021

Dans le cadre de l'apport de droit que vous avez confié au CFC au titre des copies numériques de contenus de presse et d'extraits de programmes audiovisuels, ce dernier vous reverse 2 fois par an les redevances qu'il perçoit auprès des entreprises et des administrations avec lesquelles il a signé un contrat d'autorisation de reproduction d'œuvres protégées.

Vous recevez aujourd'hui les droits provenant des sommes facturées au cours du 1^{er} semestre 2021 au titre :

Des **panoramas de presse¹ numériques**

Des **prestations de veille**

Ces montants peuvent également inclure des sommes qui proviennent de factures antérieures non recouvrées ou de régularisations rétroactives d'utilisateurs.

Nous vous rappelons que cette répartition de décembre est structurellement moins importante que celle d'avril pour les 2 raisons suivantes :

- pour les contrats prévoyant une facturation annuelle et non semestrielle, les organisations sont facturées majoritairement en décembre (les sommes vous sont donc reversées au mois d'avril) ;
- les titres pour lesquels vous recevez des redevances aujourd'hui ont été utilisés dans les entreprises et les administrations entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2020, incluant donc la baisse d'activité des mois de juillet et août.

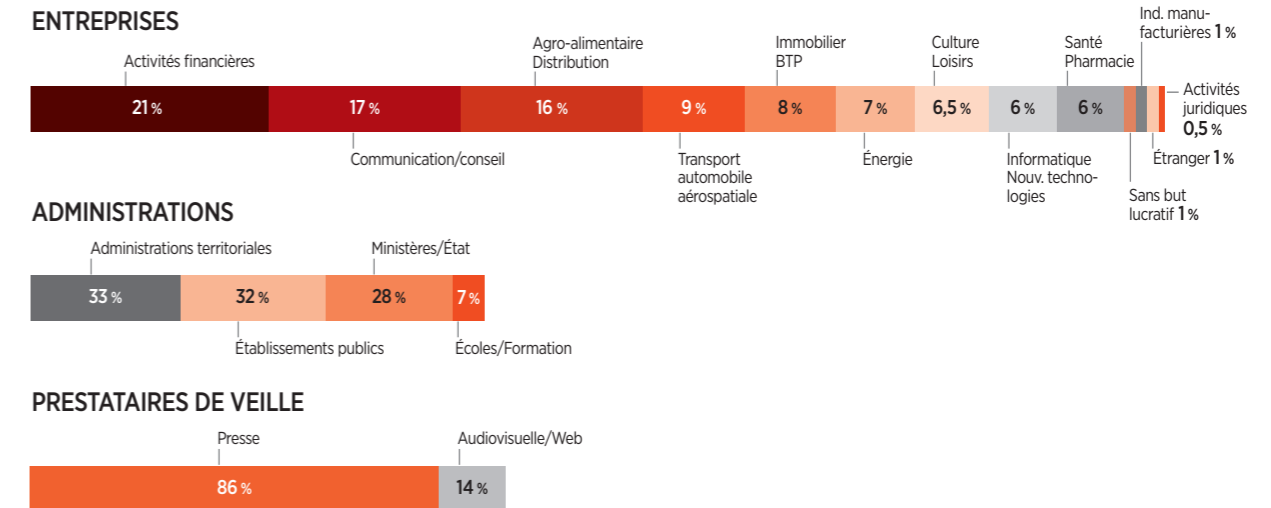
Le montant total mis en distribution au titre du 1^{er} semestre 2021 s'élève à **8 547 148 €**

| Perceptions (HT) du 1 ^{er} semestre 2021 | Taux de retenue pour frais de gestion | Total à distribuer (HT) |
|---|---------------------------------------|-------------------------|
| 9 757 018 € | 12,40 % (1 209 870 €) | 8 547 148 € |

Le taux réel de frais de gestion du CFC n'étant connu qu'à la clôture des comptes d'une année, la présente répartition a été réalisée avec un taux de frais provisionnel de 12,40 %. Le cas échéant,

le différentiel avec le taux réel amènera à une régularisation de droits lors de la répartition d'avril 2022.

55 % des sommes perçues proviennent des entreprises, 22 % des administrations et 23 % des prestataires de veille



¹ Panoramas de presse : ensemble de copies d'articles de presse parus dans différentes publications et/ou extraits de programmes audiovisuels et radiophoniques, consacrés à un ou plusieurs thèmes, mis périodiquement à la disposition de destinataires prédéterminés.

Des relevés

qui précisent le **montant des droits** qui vous reviennent par type d'usage et par publication

PANORAMAS DE PRESSE
PRESTATIONS DE VEILLE

Après prélèvement de la retenue pour frais de gestion, le CFC répartit les sommes qu'il a perçues, par publication, à partir des deux critères suivants :

- le **nombre d'articles** reproduits pour chaque publication ou **d'extraits** par programme audiovisuel ;
- le **tarif de référence** par article ou par extrait audiovisuel.

Afin de vous rendre compte le plus précisément possible de l'utilisation de vos publications dans les entreprises et les administrations, **3 relevés** vous sont adressés.

Le **relevé détaillé** indique le **montant des droits** qui vous revient, pour chacun de vos titres et pour les usages suivants :

- panoramas de presse clients de prestataires¹ (intranet ou extranet) ;
- panoramas de presse clients directs² (intranet ou extranet) ;
- prestations de veille³ (presse, audiovisuelles et web).

Le **relevé de l'origine des droits** précise le nom des organisations ayant reproduit et déclaré vos publications au titre des panoramas de presse et des prestations de veille, par type d'usage.

Le **relevé récapitulatif** reporte le total des sommes que doit vous reverser le CFC.

¹ Panoramas de presse clients de prestataires : il s'agit des exemplaires de panoramas de presse reproduits et/ou rediffusés numériquement par les organisations ayant conclu un contrat avec le CFC, dont les contenus sont fournis par un prestataire de veille.

² Panoramas de presse clients directs : il s'agit des exemplaires de panoramas de presse reproduits et/ou rediffusés numériquement par les organisations ayant conclu un contrat avec le CFC, dont les contenus ne proviennent pas d'un prestataire de veille.

³ Prestations de veille : il s'agit des extraits de publications (presse, audiovisuelles et web) fournis à leurs clients par les prestataires de veille disposant d'un contrat avec le CFC.

1

Le relevé détaillé du montant des droits affectés à chaque publication

Références à rappeler sur la facture à adresser au CFC

Période au cours de laquelle le CFC a facturé les sommes qui sont aujourd'hui distribuées

Les raisons pour lesquelles certaines sommes n'ont pas pu vous être reversées les années ou le semestre précédents, sont les suivantes :

- les sommes qui vous étaient dues auparavant n'excédaient pas 150 € ;
- vous n'avez pas envoyé de facture lors de la dernière distribution

COPIES NUMÉRIQUES PROFESSIONNELLES

C.F.C.

DÉTAIL DES DROITS FACTURABLES

Relevé n°2021 - E000179
Ayant droit : 54321 - ÉDITEUR X

| CODE | DISTRIBUTION | ISSN | TITRE | TOTAL |
|------------------------|-------------------|-----------|---------------------------------|-----------------|
| 111111 | ePP 1er sem. 2020 | 0002-3334 | "L'ARGUS DU PANORAMA DE PRESSE" | 13,05 |
| 111112 | ePP 1er sem. 2021 | | "CONTREFACTEUR MAGAZINE" | 78,14 |
| 111113 | ePP 1er sem. 2021 | 0123-4767 | "LA LETTRE DU RÉPARTITEUR" | 19,10 |
| 111114 | ePP 1er sem. 2021 | 0421-7641 | "REVUE DU DROIT DE COPIE" | 15,42 |
| 111115 | ePP 1er sem. 2021 | 0007-2165 | "RÉPARTIR MAGAZINE" | 250,53 |
| Sous total H.T. | | | | 376,24 € |

ePP : Il s'agit des copies numériques d'articles de presse provenant des panoramas de presse intranet et extranet et des prestations de veille audiovisuelle, web et média.

Édité : décembre 2021 Page 1 sur 1

Titre de la publication ayant fait l'objet de copies

Montant total des droits qui vous sont dus

Numéros ISSN permettant d'identifier directement un périodique. Il se peut que ce numéro n'apparaisse pas sur votre relevé pour un ou plusieurs de vos titres, notamment lorsqu'il ne figurait pas sur les outils bibliographiques utilisés par le CFC pour identifier vos publications

2

Le relevé de l'origine des droits reversés

Le fichier Excel vous permet d'afficher :

- 1 - Uniquement le total général
- 2 - À la fois le total général et les sous-totaux par type d'utilisation
- 3 - Tous les montants de votre relevé : par organisation et pour chaque type d'utilisation

Il suffit de cliquer sur + ou - pour déployer ou fermer le détail de chaque sous-total

Vos relevés distinguent les 6 types d'utilisation de vos publications :

- Panoramas de presse Clients de prestataires ;
- Panoramas de presse Clients directs ;
- Prestations de Veille média et audiovisuelle ;
- Prestations de Veille web ;
- Panoramas de presse Extranet Clients de prestataires ;
- Panoramas de presse Extranet Clients directs

| Répartition de décembre 2021, détail par cocontractant | | | | C.F.C. |
|--|-------------------------|----------------------|----------|------------------------------------|
| Facturation | | | | ePP 1er sem. 2021 |
| Droits | | | | Copies numériques professionnelles |
| Œuvre | | | | 111115 - RÉPARTIR MAGAZINE |
| Type d'utilisation | Raison Sociale | Dpt - Ville | Droits | |
| Panoramas de presse Clients de prestataires 1er sem. 2021 | AUTORITE COPIES PRO | 75 - PARIS CEDEX 06 | 88,82 € | |
| | GROB Frères SA | 31 - TOULOUSE | 77,65 € | |
| Panoramas de presse Clients de prestataires - 1er sem. 2021 | | | 166,47 € | |
| Panoramas de presse Clients directs 1er sem. 2021 | PHINAËLLE Ile de France | 94 - GENTILLY | 14,49 € | |
| | Banque ALA / DENYSE | 59 - DOUAI | 8,32 € | |
| Panoramas de presse Clients directs - 1er sem. 2021 | | | 22,81 € | |
| Prestations de veille média et audiovisuelle 1er sem. 2021 | Laboratoire LOUAD | 44 - SAINT-REMI | 4,30 € | |
| | CHASTA PRESSE | 13 - AIX-EN-PROVENCE | 1,75 € | |
| Prestations de veille média et audiovisuelle - 1er sem. 2021 | | | 6,05 € | |
| Prestations de veille web - 1er sem. 2021 | | | 4,02 € | |
| Panoramas de presse Extranet Clients de prestataires - 1er sem. 2021 | | | 1,17 € | |
| Panoramas de presse Extranet Clients directs - 1er sem. 2021 | | | 50,01 € | |
| Total général | | | 250,53 € | |

Période au cours de laquelle le CFC a facturé aux organisations les sommes qui vous sont aujourd'hui distribuées

Titre de la publication utilisée par toutes les organisations citées sur cette page

Montant des droits qui vous sont dus au titre de l'utilisation de cette publication, pour ce type d'usage et par cette organisation

Organisations ayant reproduit et déclaré votre publication pour cette période (ou exceptionnellement pour une période précédente si la déclaration d'œuvres est parvenue trop tardivement au CFC)

Localisation géographique de l'organisation ayant déclaré la publication

3

Le relevé récapitulatif semestriel des sommes à facturer

Ce relevé comprend les redevances qui vous sont dues ce semestre et éventuellement celles que vous n'avez pas facturées les années ou semestres précédents

Il s'agit, d'une part, du numéro des relevés pour lesquels vous n'avez pas établi de facture les semestres précédents et pour lesquels vous n'avez pas reçu les sommes correspondantes, et, d'autre part, du numéro du relevé détaillé de ce semestre

Le taux de TVA à appliquer au montant hors taxe que vous devez nous facturer est de 10 % sauf si vous n'êtes pas assujetti à la TVA

Destinataire : 809

COPIES NUMÉRIQUES PROFESSIONNELLES

RELEVÉ SEMESTRIEL
ePP 1er semestre 2021

Récapitulatif des sommes à facturer

ÉDITEUR X

| Relevé | Total |
|------------------------|-----------------|
| 2020-E000035 | 165,99 € |
| 2021-E000179 | 376,24 € |
| Sous total H.T. | 542,23 € |

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| Total H. T. : | 542,23 € |
| T.V.A. 10 % : | 54,22 € |
| Total TTC à nous facturer : | 596,45 € |

Pour envoyer votre facture : facture-repartition@cfcopies.com

Pour faciliter et accélérer le versement des droits par le CFC, nous souhaitons privilégier le règlement par virement. Sauf mention de votre part, notre règlement sera viré sur le compte suivant :

BANQUE XXXX FR ODEON
IBAN : FR00 0000 0000 0000 0000 0000 000
BIC : XXXXFRXXXX

Édité : décembre 2021 Page 1 sur 1

Sommes qui vous sont dues par relevé.

Nous attirons votre attention sur le fait que les actions en paiement des droits perçus se prescrivant après un délai de 5 ans (art. L. 324-16 du Code de la propriété intellectuelle), les montants de vos relevés antérieurs peuvent s'en trouver modifiés.

Montant total de la facture que vous devez faire parvenir au CFC afin qu'il vous règle cette somme, sauf si vous n'êtes pas assujetti à la TVA. Dans ce dernier cas, le montant à facturer est celui hors taxe.

Si vous envoyez votre facture au CFC par mail (facturation-repartition@cfcopies.com), merci de ne pas le faire également par courrier

590 éditeurs

français représentant **2 759 titres** de presse et programmes audiovisuels se voient attribuer des droits

63 % des titres concernés par cette répartition sont des publications françaises. Ces dernières représentent **98 % du montant total** des redevances réparties.

| Mise en distribution des sommes facturées au : | Nombres d'éditeurs français recevant | | |
|--|--------------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| | plus de 100 000 euros | entre 10 000 et 100 000 euros | plus de 1 000 euros |
| 1 ^{er} semestre 2020 | 16 | 111 | 346 |
| 1 ^{er} semestre 2021 | 17 | 111 | 349 |

Ce que vous devez faire

pour que le CFC vous **reverse les sommes** attribuées à vos publications

-  **1** **Vérifier que les titres inscrits sur vos relevés appartiennent bien à votre catalogue**
Dans le cas contraire, notifier les titres concernés au CFC et soustraire les sommes attribuées à ces œuvres du montant total hors taxe figurant sur votre relevé.
-  **2** **Établir une facture égale au montant inscrit sur votre relevé récapitulatif**
Le cas échéant, en soustraire les sommes qui vous ont été attribuées par erreur. Le taux de TVA à appliquer est de 10 % sauf si vous n'y êtes pas assujetti.
-  **3** **Vérifier la validité de votre relevé d'identité bancaire**
Celui-ci est inscrit sur le relevé récapitulatif. Si ce n'est pas le cas, vous devez en faire parvenir un au CFC.
-  **4** **Après réception des sommes, reverser aux auteurs la part qui leur revient**
Conformément aux accords conclus avec eux, vous devez reverser aux auteurs des publications concernées la part des droits reçus qui leur revient.

Contacts

- Pour envoyer votre facture :
✉ facture-repartition@cfcopies.com
- Pour toute question juridique :
✉ juridique@cfcopies.com
- Pour toute autre information :
✉ ayants-droit@cfcopies.com



CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE
20 rue des Grands-Augustins 75006 Paris - Tél. : 01 44 07 47 70
<https://www.cfcopies.com/auteurs-editeurs>